

Adhésion et cotisation à l'association AEMES 2026/2027

(**A**ccueil de l'**E**nfant en **M**ilieu **E**xtra-**S**colaire)

La Ruchette est un périscolaire et un accueil de loisirs associatif.

Il est donc **géré par une association**, l'AEMES constitué de **parents bénévoles**.

Son but est d'administrer et faire perdurer le périscolaire, en lien étroit avec la Communauté de Communes PAROVIC qui détient la compétence petite enfance.

Ce fonctionnement permet notamment une souplesse d'inscription ou encore un suivi du projet pédagogique de la structure.

En inscrivant vos enfants à la Ruchette, vous devenez membre de cette association. C'est pourquoi **une cotisation annuelle de 15€** vous est demandée.

Nom + prénom du parent :

Nom + prénom du/des enfant(s) :

Une seule cotisation par famille !

Le règlement de la cotisation se fait par chèque à l'ordre de l'AEMES ou par espèce.
Il est à donner IMPERATIVEMENT avec le dossier d'inscription.

A plusieurs reprises dans l'année **le comité élu de parents vous sollicitera** en tant que membre de l'association pour **participer à des manifestations** ou **apportez vos compétences** dans les domaines que vous maîtrisez. Soyez d'ores et déjà remercié pour votre précieuse collaboration.

RENFORT CANTINE DE LA RUCHETTE ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Par le passé, le périscolaire a failli se trouver dans l'incapacité d'accueillir les enfants à midi par manque de personnel.

Aussi, nous mettons en place un **planning de « secours »** pour connaître vos disponibilités (ou celle d'un proche) afin d'aider l'équipe sur le temps du repas.

(NB : Cette demande d'aide est vraiment occasionnelle. Nous ne prenons pas vos disponibilités pour acquises, la Ruchette vous appellera pour confirmer avec vous votre disponibilité effective le jour J).

	Disponible de 11H30 à 13H20	Nom-Prénom	Tél / mail	Filiation avec : (nom de l'enfant)	Remarques
LUNDI	OUI / NON				
MARDI	OUI / NON				
MERCREDI	OUI / NON				
JEUDI	OUI / NON				
VENDREDI	OUI / NON				